

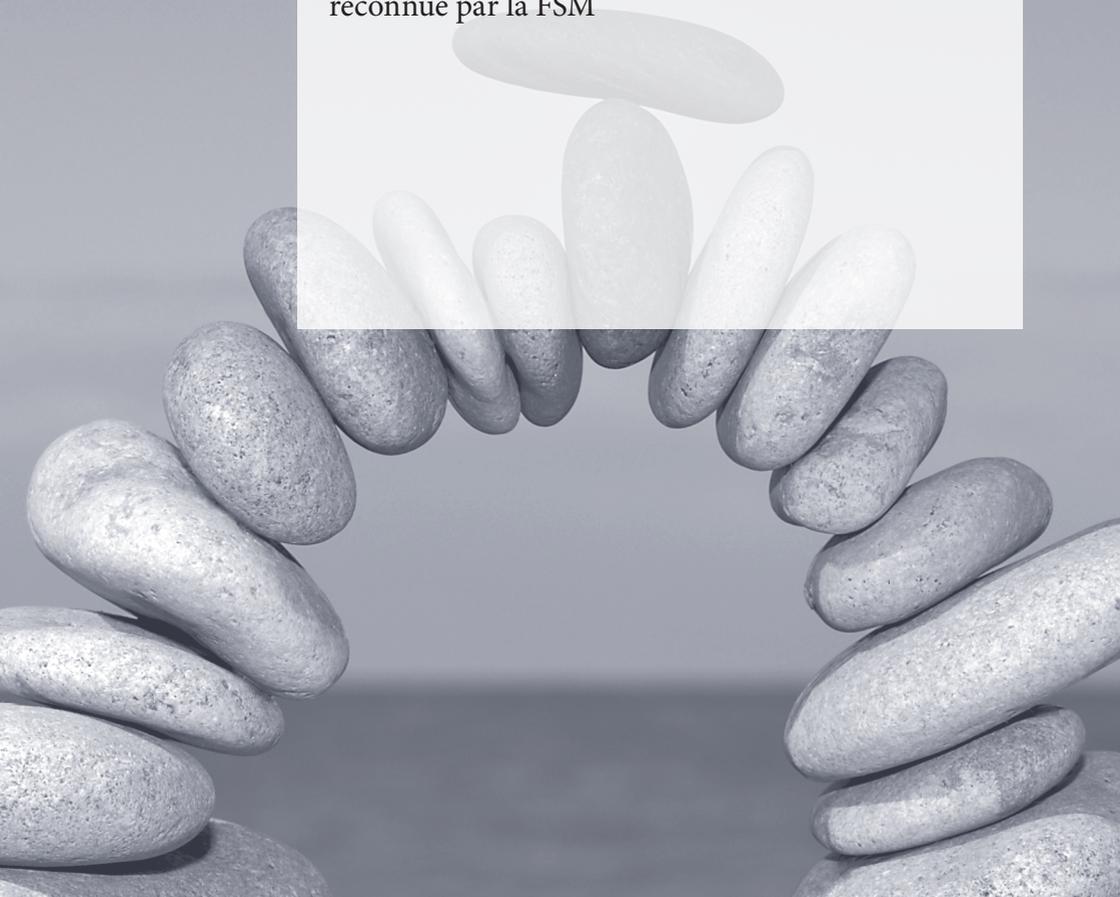
Certificat de formation continue

CAS+ en médiation

Janvier – juin 2020

4 modules de formation de 2 jours

Formation professionnelle de médiateur/trice
reconnue par la FSM



CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE UNIVER-

Objectifs généraux

Les principaux objectifs visés sont les suivants :

- Approfondir la posture de médiation et la compréhension conceptuelle des enjeux sous-jacents à cette posture spécifique pour la prévention et la gestion des conflits
- Renforcer les compétences pratiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette posture
- Affiner les capacités d'auto-observation et d'analyse de dispositifs concrets
- Découvrir la pratique réelle de la médiation à travers un stage (co-médiation avec un-e médiateur/trice expérimenté-e) et analyser l'évolution d'un processus réel

Public cible

Détenteurs d'un CAS en médiation de l'Université de Fribourg

Conditions d'admission

Peuvent présenter leur dossier d'admission les personnes détentrices d'un CAS en médiation de l'Université de Fribourg possédant une formation de base de niveau bachelor d'une haute école ou jugée équivalente et attestant d'au moins deux ans de pratique professionnelle dans leur domaine.

Le Comité directeur décide des admissions, et ce également pour les candidat-e-s ne répondant pas entièrement aux conditions d'admission.

L'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription peut jouer un rôle dans le cadre de la procédure d'admission.

Reconnaissance FSM et FSA

Le CAS+ permet d'être reconnu automatiquement comme médiateur/trice professionnel/le par la Fédération suisse des associations de médiation (FSM).

Le CAS+ est une formation reconnue par la Fédération Suisse des Avocats (FSA).

CALENDRIER DU CAS+ *

MODULE 1

lundi 13 – mardi 14 janvier 2020

MODULE 2

lundi 9 – mardi 10 mars 2020

MODULE 3

lundi 4 – mardi 5 mai 2020

MODULE 4

mercredi 17 – jeudi 18 juin 2020

*sous réserve de modifications

THÈMES ABORDÉS DANS LE CAS+

Conflictualité, peurs et violences en médiation

Intervenants: Thierry Currat, Igor Rothenbühler, Nicole Rothenbühler et Florence Studer

Médiation environnementale

Intervenants: Thierry Currat, Christophe Faget et Florence Studer

Eclairages en (neuro)sciences cognitives

Intervenants: Olivier Jorand et Florence Studer

Modèles de famille, interculturalité et accès à la médiation

Intervenants: Damien D'Ursel et Florence Studer

COMITÉ DIRECTEUR

Président

Prof. **Christiana Fountoulakis** est professeure ordinaire à l'Université de Fribourg et titulaire de la Chaire de droit civil I. Elle est également professeure invitée au sein de plusieurs institutions, notamment à l'Université de Paris XII, à l'Université de Waitako (Nouvelle-Zélande), à l'Université de Niigata (Japon), à l'Institut de la recherche en communication (Lucerne) et à la Formation Universitaire à Distance Suisse. Ses publications portent sur le droit civil (notamment le droit de la famille et la protection de l'enfant et de l'adulte), le droit des obligations, le droit commercial et le droit international privé. Elle a auparavant travaillé auprès du cabinet d'avocats Wilmer Hale, à Londres, et enseigné comme professeure invitée auprès du Center for Transnational Legal Studies (Londres) ainsi qu'à la Bucerius Law School (Hambourg).

Membres

Prof. **Francesca Poglia Mileti** est professeure associée de sociologie au sein du Département des sciences sociales de l'Université de Fribourg. Responsable du Master « Sociétés plurielles: culture, politiques et religions (option diversité culturelle et identité sociale) », ses publications portent pour l'essentiel sur les domaines des migrations et des relations interethniques, de la jeunesse, du travail, de la politique ainsi que des dynamiques identitaires. Elle a auparavant également enseigné à l'Université de Neuchâtel et travaillé en tant qu'associée de recherche invitée à la University of Colorado (Boulder, USA).

Florence Studer, médiatrice indépendante FSM/ASM, a participé à la création du réseau professionnel suisse *conflicts.ch*, ainsi que de la Maison Fribourgeoise de Médiation. Elle a été formatrice au sein de l'association Groupement Pro Médiation, notamment comme responsable du CAS Médiation en entreprise, organisé en partenariat avec la HEIG-VD, à Yverdon. Entre 2008 et 2013, elle a été chargée d'un cours de Méthodes Alternatives de Résolution des Conflits familiaux, à la Faculté de Droit de l'Université de Fribourg. Elle assure la conception et la coordination pédagogique du certificat, ainsi que l'accompagnement des participant-e-s. Elle est également responsable du DAS en Médiation civile judiciaire et hauts conflits familiaux de l'Université de Fribourg.

INTERVENANT·E·S*

Thierry Currat, médiateur FSM

Christophe Faget, Consultant en Médiation et Gestion des Conflits, Eauze (France)

PD Dr Olivier Jorand, Département de Philosophie et Département d'Informatique,
Université de Fribourg

Nicole Rothenbühler, sociologue, formatrice-superviseur en Thérapie sociale TST, Institut Charles Rojzman

Igor Rothenbühler, thérapeute social TST et formateur-superviseur en Thérapie sociale TST, Institut Charles Rojzman

Florence Studer, médiatrice FSM/ASM, conflits.ch

Damien d'Ursel, médiateur familial agréé, avocat et coach parental, ForMédiation ASBL, Bruxelles

* sous réserve de modifications

TRAVAUX REQUIS ET CERTIFICATION

Rapport de stage

Le participant rédige un rapport de stage de 25 pages environ, suite à un stage d'au moins 6 heures de médiation ou de co-médiation.

Certificat et crédits ECTS

Le stage et le rapport de stage sont demandés aux participant-e-s pour valider les connaissances acquises et leur permettre de recevoir les 7 ECTS nécessaires à l'obtention du CAS+. Un crédit ECTS correspond en moyenne à 30 heures de travail à fournir par un-e participant-e pour atteindre les objectifs de formation.

L'effort total estimé pour le CAS+ (4 modules) est de 240 heures, dont environ 90 heures de cours, 60 heures de travail personnel, ainsi que 90 heures pour le stage et le rapport de stage.

Le Certificat de formation continue en médiation (CAS+) est un titre officiel de l'Université de Fribourg.

Conditions d'obtention du CAS+

Obtention du CAS

Présence à 90 % des séances de formation au moins

Stage de 6 heures en médiation ou en co-médiation

Validation du rapport de stage

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Déroulement et durée

CAS+ : de janvier 2020 à juin 2020

Le CAS+ est composé de 4 modules qui s'articulent pour répondre aux objectifs de formation. Les cours auront lieu le lundi et le mardi, environ toutes les 4 – 6 semaines, selon le programme de la page 3.

Nombre de participant-e-s

Le nombre de participant-e-s est limité à 20 participant-e-s pour favoriser l'interaction.

Langue

La formation est dispensée en français.

Lieu et horaire

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, à cinq minutes à pied de la gare, 9h15 – 12h15, 13h45 – 17h15.

Finance d'inscription

CHF 3'440.– pour les 4 modules du CAS+

Information et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél. +41 (0)26 300 73 38

E-mail : formcont@unifr.ch

www.unifr.ch/formcont

INSCRIPTION

Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne jusqu'au 30 novembre 2019 :
www.unifr.ch/formcont

En complément du formulaire d'inscription, le dossier de candidature doit contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae et une copie des principaux diplômes. Ces annexes doivent également être téléchargées sur le formulaire d'inscription en ligne.

Le Comité directeur décide des admissions.

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit.

Frais d'annulation:

Jusqu'à 90 jours avant le début de la formation	CHF 300.–
Entre le 89 ^e et le 60 ^e jour avant le début de la formation	20% du montant d'inscription
Entre le 59 ^e et le 30 ^e jour avant le début de la formation	60% du montant d'inscription
Moins de 30 jours avant le début de la formation	la totalité du montant d'inscription est due

Exception: proposition d'un-e participant-e de remplacement dont le dossier est accepté par le Comité directeur (dans ce cas-ci, seuls les frais administratifs sont retenus). L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. Si le nombre d'inscriptions pouvant être retenues est insuffisant, le Comité directeur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.